

Image not found or type unknown



Vente d'une maison avec le COVID-19

Par **momandine**, le **19/04/2020** à **12:37**

Bonjour, mon père et ma tante ont signé un compromis de vente (en tant que vendeurs pour une maison familiale) début décembre 2019. Aujourd'hui avec le COVID-19 toutes les démarches notariales sont suspendues mais comme le délai de 3-4 mois pour signer l'acte de vente devant notaire est dépassé, je souhaiterais savoir si cela annule la vente, en sachant qu'ils n'ont pas signé d'avenant. Merci d'avance pour la réponse que vous pourrez m'apporter.